



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 169

Affectation du résultat du compte administratif 2012 : Budget Port de Plaisance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2012 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012	
<i>INVESTISSEMENT</i>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	235 436.80
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	225 463.69
TOTAL	460 900.49
RESTES A REALISER (DEPENSES)	54 523.45
SOLDE DES RESTES A REALISER	-54 523.45
RESULTAT	+ 406 377.04
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	270 376.81
RESULTAT REPORTE	100 000.00
RESULTAT A AFFECTER	+ 370 376.81

<i>AFFECTATION</i>	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	270 376.81
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	100 000.00

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2012 de la régie avec autonomie financière du Port de Plaisance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu l'article L.1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Constatant que la comptabilité du budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal.

RECONNAIT

- que le compte administratif 2012 de la régie du port de plaisance et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

AFFECTE
Par 31 voix pour
Et 3 abstentions (MM. Ferrara, Laudato et Sbraggia)

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **370 376.81 €** de la façon suivante :

- Recette d'investissement : compte 1068 : **270 376.81 Euros.**
- Recette de fonctionnement : compte 002 : **100 000.00 Euros.**

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

PRECISE

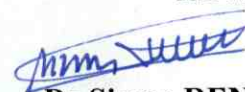
Qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013